

N° 2019/E3/060

**MOTION
AVEC DEMANDE D'EXAMEN PRIORITAIRE**

- **DEPOSEE PAR** : Mme Mattea CASALTA AU NOM DU GROUPE « PARTITU DI A NAZIONE CORSA »
- **OBJET** : POLLUTION PAR LES MATIERES PLASTIQUES DE LA MER MEDITERRANEE

VU la motion 2018/O1/019 déposée par Julien PAOLINI concernant la lutte contre la pollution par les matières plastiques en Corse et en Méditerranée et adoptée par l'Assemblée de Corse au mois d'avril 2018 ;

VU le livre bleu des engagements du Grenelle de la Mer du 10 juillet 2009 ;

CONSIDERANT l'île de plastique qui s'est constituée en Méditerranée, qui ne cesse de croître et qui dérive à proximité de la Corse ;

CONSIDERANT les déclarations de Jean-Louis BORLOO, alors Ministre de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer, qui disait « Les mers et les océans ont été les grands oubliés du XXème siècle. (...) Cette Planète Mer n'est pas une planète de rechange et encore moins une seconde chance. Il ne s'agit pas de reproduire sur mer les erreurs commises sur terre au cours du siècle précédent » ;

L'ASSEMBLEE DE CORSE

ALERTE sur la situation d'urgence, connue de tous et pourtant ignorée par beaucoup, qui menace toujours plus la biodiversité maritime méditerranéenne ainsi que les activités économiques maritimes notamment liées au transport ou à la pêche ;

DEMANDE à l'Etat français de prendre ses responsabilités en mettant en œuvre tous les moyens possibles afin d'enrayer la pollution par les matières plastiques de la mer Méditerranée dans ses eaux territoriales et de développer des partenariats internationaux pour les eaux relevant de la compétence d'autres Etats.